



STELLA DUPONT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ABSENCE DE PRIME POUR LES SALARIÉS DE L'AIDE À DOMICILE, UN CHOIX REGRETTABLE

Angers, le 30 juin 2020

Nous devons tous être **mobilisés, chacun selon ses compétences et ses responsabilités**. L'Etat répond présent. Il est important d'**accompagner cet effort et ce soutien national à l'échelle locale**. La décision de Christian Gillet de ne pas verser cette prime est donc à mon sens regrettable et marque une volonté politique à rebours de l'élan porté par l'Etat.

Si 1,5 million d'euros constitue une somme conséquente pour le conseil départemental, celle-ci reste relative, ne représentant que 0,25% de son budget. Il est nécessaire de rappeler la mobilisation très forte de l'Etat en Anjou :

- 43 millions d'euros via le fonds de solidarité pour les entreprises,
- 142 millions d'euros aux salariés en chômage partiel,
- Plus de 3 millions d'euros en faveur de l'accompagnement social (aide alimentaire, aide ponctuelle aux jeunes, aux étudiants, aux accueils de loisirs)
- Environ 9 millions d'euros pour les EHPAD et les primes au personnel

Les réticences du Président du Département, dans le cadre d'une gestion raisonnée des finances publiques est understandable. **Cependant, l'Etat va au-delà de ses propres compétences en prenant à sa charge entièrement la prime dite EHPAD, alors qu'il partage cette responsabilité avec les Départements. Il me semble pertinent que le Président Gillet revoie sa position à l'heure où les Départements, seuls compétents sur l'aide à domicile, aspirent à de plus grandes responsabilités sur les questions du Grand Âge et de l'Autonomie.**

Ainsi, les problématiques réelles des finances départementales ne doivent pas amoindrir **l'effort nécessaire pour reconnaître l'investissement exceptionnel des professionnels du domicile en proximité**, notamment pendant la crise sanitaire. Ces professionnels, aux **compétences et qualités rares** ont joué et continuent à jouer un **rôle essentiel auprès des plus fragiles d'entre nous**. Au-delà de cette prime indispensable, la revalorisation des salaires doit effectivement être mise sur la table des discussions, en dehors des évolutions déjà prévues par la révision de la convention collective, et ce, alors que s'écrit la loi sur le Grand Âge et l'Autonomie, ainsi que les contours de la nouvelle branche de la Sécurité Sociale.

Stella Dupont

